

## BREVETS DE CONDUITE

### BATEAUX DE PLAISANCE - INSCRIPTIONS AUX EXAMENS

#### Explications à la nouvelle structure de l'examen et aux paiements

Pour s'inscrire valablement aux examens pour l'obtention des brevets de conduite pour la navigation de plaisance, nous vous invitons à suivre la procédure suivante :

- 1) Complétez (en caractères d'imprimerie) et signez le cadre **A**
- 2) Faites compléter par le médecin de votre choix le cadre **B**
- 3) Joignez au formulaire **une copie recto/verso** de votre **CI**
- 4) Envoyez ces documents par **courrier ordinaire ( pas de recommandé ! )** à :  
**NAUTIBEL Brevets-Examens-ICC**  
**KROONSTRAAT 19 3210 LUBBEEK.**
- 5) Versez sur le compte IBAN **BE33 0682 4377 2646** de NAUTIBEL asbl la somme de **50,00 €** en inscrivant dans la zone "communication" la mention : "Dossier examen de conduite + nom".

A partir du 15 janvier 2020 le candidat s'inscrit pour participer à un examen via le site web du SPF Mobilité et Transports.

Choisissez le lieu et la date de l'examen en vous connectant au site du Service public fédéral Mobilité et transports au moyen de votre carte d'identité. (utilisant votre lecteur de carte électronique.)

<https://rec.mobilit.fgov.be/MobRecr/site/login/loginPublic>

Si vous souhaitez vous inscrire pour le brevet Général, vous devez d'abord vous inscrire pour le brevet Restreint puis recommencer l'opération pour le "complément pour le brevet Général"

Choisissez pour ce dernier la tranche horaire qui suit immédiatement l'examen du brevet Restreint. Vous pourrez ainsi faire les 2 examens l'un après l'autre.

Vous recevez par e-mail du SPF une invitation à payer un montant de 38,00 € pour chaque examen et une convocation à chaque examen.

Rendez-vous à l'examen muni de cette convocation, de votre carte d'identité et d'une stylo à bille.

L'invitation n'est définitive qu'après réception du paiement.

Le candidat qui a réussi l'examen, reçoit le résultat par mail.

Ensuite, il faut envoyer une copie de votre résultat pour le brevet Restreint et pour le brevet Général, avec le formulaire de pratique **par courrier normale** à Nautibel.

A propos des examens : il s'agit de 30 questions pour chaque brevet (restreint ou général).

200115